

**RENCONTRE DE PRESENTATION DU RAPPORT NATIONAL  
SUR POPULATION ET DEVELOPPEMENT  
VINGT CINQ ANS APRES LA CONFERENCE DU CAIRE 1994  
RABAT LE 30 OCTOBRE 2019**

\*\*\* \*\*

**NOTE DE SYNTHESE**

S'inscrivant dans le cadre des travaux réguliers d'évaluation du Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en 1994, le Haut-commissariat au Plan a élaboré le cinquième rapport national sur la population et le développement qui trace les réalisations en la matière menées par notre pays, au cours des cinq dernières années. Une fois ce rapport a été réalisé par les cadres du HCP et avec le financement du Fonds des Nations Unies pour la Population au Maroc, il a été envoyé aux départements ministériels concernés pour son enrichissement. Il représentait les bases des différentes interventions du HCP au niveau international notamment à la première réunion des ministres de l'Union Africaine chargés de la population en tant que groupe de travail du comité technique spécialisé de la santé, de la population et du contrôle des drogues tenue les 4 et 5 octobre 2018 à Accra - Ghana et la Conférence régionale sur la Population et le Développement tenue du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2018 à Beyrouth - Liban.

Cette période couverte par ce Rapport National est marquée surtout par le couronnement du retour institutionnel du Maroc à sa famille africaine, après avoir été un des membres fondateur de l'Union Africaine. Ceci permet au Maroc de jouer un rôle davantage structurant en faveur du développement de notre continent, selon des schémas de coopération gagnant-gagnant. Cet engagement est traduit aussitôt par l'offre du Maroc d'abriter l'Observatoire Africain des Migrations et partager son expérience dans le domaine.

Le Maroc a été longtemps considéré comme un pays d'émigration avant de devenir, progressivement, un pays de transit en direction du Nord depuis les vingt dernières années. Plus récemment, il est devenu un pays de destination pour des milliers de migrants, notamment subsahariens et arabes, venus soit de leur propre gré, soit contraints par les conditions économiques ou politiques difficiles de leurs pays, soit à la recherche d'un avenir meilleur.

A cet égard, le Maroc a entrepris un vaste chantier de réformes de sa stratégie nationale pour l'immigration et l'asile (SNIA). Une stratégie qui vise à assurer une meilleure intégration des migrants (irréguliers, régularisés, les réfugiés et les demandeurs d'asile et toute personne étrangère en situation de vulnérabilité au Maroc) et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable.

Ainsi, une opération exceptionnelle de régularisation des migrants a été mise en place et 27649 demandes de régularisation ont été traitées entre 2014 et 2015. Suite à quoi, 23096 personnes ont été régularisées, dont des mineurs non-accompagnés et plus de 10000 femmes (83,5%). Une deuxième phase d'intégration des personnes en situation irrégulière a été lancée le 15 décembre 2016 pour une durée d'un an. A la date du 31 décembre 2017, 28 400 demandes de régularisation, représentant 113 nationalités, ont été déposées par des migrants en situation irrégulière dans 83 provinces et préfectures du Royaume. A signaler que le HCP a mené une enquête sur la migration internationale, qui est en cours d'analyse, et qui vise à appréhender les aspects de la migration internationale au Maroc, les comportements des migrants et les déterminants et conséquences de la migration internationale.

Dans sa relation de coopération avec l'Afrique, le Maroc peut aussi inspirer plusieurs pays en matière de transition démographique qui se situe dans un stade avancé. Seulement au bout d'environ une trentaine d'années, l'accroissement de la population marocaine a connu un important déclin (de 2,6% pendant la décennie 1980 à seulement 1,25% actuellement) grâce à d'importantes améliorations des soins médicaux, aussi bien préventifs que curatifs, et des conditions de vie. L'accélération de cette transition démographique est renforcée par une urbanisation qui ne cesse d'augmenter avec un taux passant de 29,1% en 1960 à 62,4% en 2018.

L'une des implications majeures de cette transition démographique est la modification de la structure par âge de la population marocaine qui a enregistré des changements structurels majeurs. Ils consistent en un accroissement de la part de la population en âge d'activité<sup>1</sup> dans la population totale passant de 49,9% en 1981 à 62,4% en 2014 et une baisse de la tranche d'âges des moins de 15 ans, qui est passée de 45,6% de la population totale en 1981 à seulement 28,2% en 2014. La proportion des personnes âgées<sup>2</sup> a connu une relative stabilité ces cinq dernières décennies, passant de 7,2% en 1960 à 9,4% en 2014. Face à cette situation, le Maroc a opté pour des réformes profondes et des stratégies visant à surmonter les différents défis rencontrés.

De ce fait, le Maroc a adopté une politique de la ville qui consiste à lutter contre toute forme d'exclusion sociale et/ou spatiale et à favoriser l'intégration urbaine des populations des quartiers défavorisés par l'emploi, l'accès aux services et aux équipements de proximité. Elle ambitionne également, de développer des villes nouvelles, intelligentes, ouvertes, inclusives, productives, solidaires et durables, et ce afin de soulager la pression sur les grandes villes. Depuis 2017, une deuxième génération de programmes a été lancée. Il s'agit de la mise en place de programmes de développement qui s'intéressent, en plus des infrastructures et des équipements, à la restructuration des quartiers sous équipés, la protection des villes contre les inondations et la création de projets économiques.

Sur le plan économique, le Maroc a accéléré et continu d'accélérer la transformation structurelle de son système productif dans le cadre de stratégies sectorielles ambitieuses couvrant des secteurs névralgiques de l'économie nationale avec l'objectif de renforcer la cohérence de son modèle de développement et le rendre plus inclusif, notamment sur le plan territorial en hissant les régions du Royaume au rang d'acteurs de développement et d'espace de création des richesses et d'émergence de profils de spécialisation compétitive.

Pour faire face aux contraintes liées à l'éducation et le renforcement des capacités, le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, après une évaluation de la Charte Nationale pour l'Éducation et la Formation pour la période 2000-2010, a élaboré la vision stratégique 2015-2030 : « Pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion ». Cette stratégie vise la généralisation d'un enseignement préscolaire obligatoire<sup>3</sup>, la formation et la qualification des enseignants, l'accès à l'éducation aux personnes à besoins spécifiques, la promotion de l'école rurale, l'amélioration continue du rendement interne de l'École, la généralisation d'un enseignement inclusif et solidaire pour tous les enfants marocains, sans aucune discrimination et la consolidation des efforts pour garantir une scolarité durable qui permet de lutter contre les interruptions, les déperditions scolaires et les redoublements.

Le Maroc a réalisé aussi des avancées importantes dans le domaine de la santé. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a connu une baisse notable passant de 76,1‰ entre 1987-1991 à 27‰ entre 2011-2018 grâce à la conjugaison de plusieurs programmes, notamment, le Programme National d'Immunisation, le Programme National de lutte contre les Maladies Diarrhéiques, le Programme de Lutte contre les Carences en Micronutriments, la promotion de l'alimentation du nourrisson, particulièrement, l'Allaitement Maternel. Le taux de mortalité

---

<sup>1</sup> La tranche d'âge 15-59 ans

<sup>2</sup> 60 ans et plus.

<sup>3</sup> Il évolue avec un taux d'accroissement annuel moyen de 1,55% entre 2011-2012 et 2016-2017.

maternelle a également, connu une baisse importante (227 décès maternels pour 100000 naissances vivantes en 1985-91 à 72,6 en 2017), mais des inégalités entre milieu de résidence et régions subsistent encore. Les contraintes se résument, entre autres, dans l'insuffisance de la couverture du milieu rural, en infrastructures de soins et de personnel, la pauvreté, l'analphabétisme et dans les mauvaises conditions d'hygiène dans l'environnement de vie.

En prenant en considération ces contraintes, la stratégie de 2017-2021 ambitionne de consolider les stratégies précédentes, mais surtout de baisser la part supportée par les ménages dans le financement de la santé, et de prendre en charge, une grande partie ou totalement, les affections de longue durée.

L'ensemble de ces avancées se renforce davantage suite à une bonne gouvernance qui représente un des piliers du projet d'une société marocaine moderne, inclusive et durable, basée sur l'Etat de droit, la démocratie participative et la reddition des comptes. La finalité ultime de ce projet consiste à créer des conditions favorables à l'émergence d'un nouveau modèle de développement où l'ensemble des composantes de la société peuvent trouver leur place pour contribuer à l'effort national de création de richesse, matérielle et immatérielle, et tirer profit de cette richesse. Pour concrétiser ce projet de société, les pouvoirs publics ont entrepris une panoplie de réformes structurelles dont la réforme constitutionnelle est la pierre angulaire.

La mise en œuvre des dispositions de la constitution relatives à la bonne gouvernance est traduite par l'adoption, par les pouvoirs publics, d'un ensemble de lois organiques et des textes juridiques, portant création des instances chargées de la gouvernance, ou favorisant l'effectivité des principes de la démocratie participative ou encore élargissant l'accès des populations aux différents droits civils et politiques, socio-économiques et culturels. D'autres initiatives prises par l'Etat ont porté, d'une part, sur la réforme de la justice, de l'administration publique et du climat des affaires, et d'autre part, sur la mise en place et la consolidation de nouvelles plans stratégiques sectoriels ou transversaux, qui contribuent à l'effectivité des droits humains, dont notamment, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Afin de promouvoir la gouvernance administrative, une stratégie nationale de modernisation de l'administration (2014-2021) a été mise en place et s'articule autour des axes portant sur l'amélioration de la relation entre l'administration et le citoyen, la valorisation du capital humain, la consolidation des mécanismes de la gouvernance et de l'organisation.

En matière de production et de diffusion de l'information statistique sur la population, plusieurs actions ont été prises. Il s'agit notamment de l'élargissement de la couverture géographique des opérations statistiques, des efforts de développement des statistiques administratives sectorielles, du recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les différents processus statistiques à savoir la collecte, le traitement et la diffusion interne et externe.

Afin d'améliorer la gouvernance du système statistique national, le HCP a présenté le projet de loi n° 109.14 relative au système statistique national qui définit les principes fondamentaux régissant les statistiques officielles, le cadre juridique applicable à leur collecte, traitement, conservation et diffusion et détermine la mission dévolue au système statistique national et sa composition en plus de l'institution d'un Conseil National de la Statistique.

Toutefois, malgré ces différentes actions politiques qui ont eu certes des impacts directs ou indirects sur la population marocaine, des efforts considérables doivent encore être déployés pour accompagner les changements que connaît la démographie du pays et se préparer à ceux prévus dans un avenir proche. Depuis la période 2005-2010, l'évolution du rapport de dépendance affiche une stabilité, autour de 60%. Autrement dit, une personne active prend en charge moins d'une personne inactive. Ce décalage positif diminuera d'abord, pour amorcer une remontée à partir de 2035-2040, jusqu'à atteindre 70 personnes inactives à la charge de 100 personnes actives à l'horizon de 2050.

L'économie nationale est ainsi appelée à davantage de transformation structurelle pour permettre d'absorber les effectifs croissants de la population en âge d'activité qui s'accroît de presque 400 mille personnes annuellement, alors que seulement 47% de cette population rentre dans le marché du travail, renvoyant ainsi au problème de l'inactivité, en particulier des jeunes qui devrait constituer une préoccupation pour la préservation de la cohésion et de la stabilité sociales.

La sous-utilisation de l'aubaine démographique se reflète principalement dans le chômage, et particulièrement des diplômés. Le taux de chômage de ces derniers a atteint 18% et a tendance à être de plus en plus de longue durée. En effet, 51,03% des individus ayant un diplôme des facultés ont une longue durée de chômage (plus de 12 mois), suivis par ceux qui ont un diplôme secondaire soit 42,65%, alors que 86,7% des individus qui n'ont aucun diplôme ont une durée de chômage plus courte (moins de six mois).

Afin de profiter de cette aubaine qui s'offre au Maroc, des efforts sont à déployer surtout à travers une diversification du tissu productif basée sur la valorisation des avantages comparatifs avec l'émergence de nouvelles spécialisations (délocalisation). Cette diversification reste un élément important dans cette équation qui doit se joindre à un effort d'adaptation des structures productives et du cadre institutionnel à l'exigence du choix de l'ouverture dans un contexte de mondialisation accélérée. Ces efforts ne peuvent avoir l'effet escompté sans la valorisation du capital humain moyennant une formation en adéquation avec l'emploi et conciliant les défis de la compétitivité et de l'amélioration du niveau de vie de la population et permettant un développement inclusif réduisant les inégalités sociales, économiques et territoriales avant que les défis futurs liés au vieillissement ne prennent de l'ampleur.